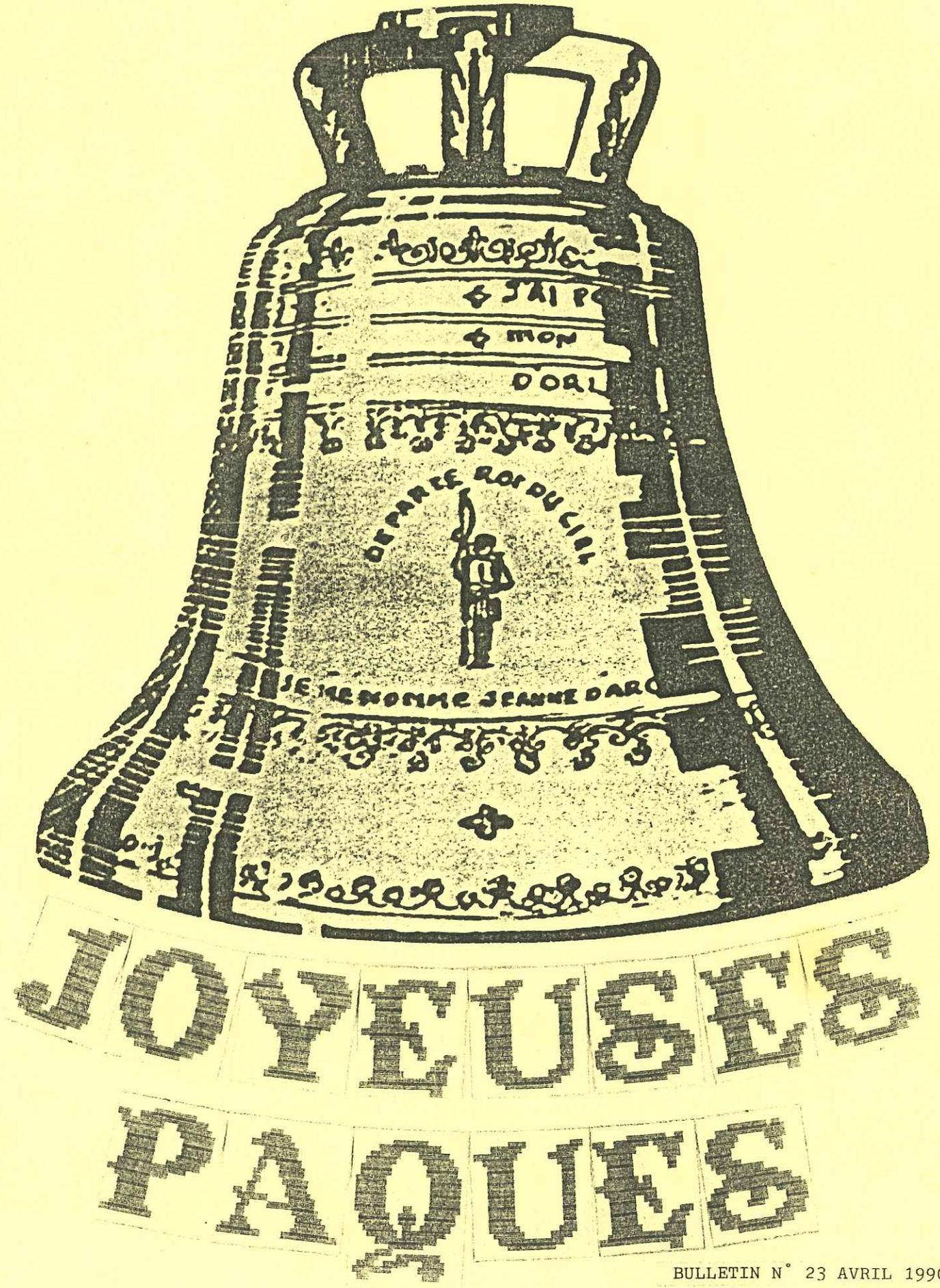


TERNY

notre commune

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES



EDITORIAL :

Amis de Turny,

Inévitablement, en ce printemps 1990, comme ce fut presque le cas depuis huit ans, je me devais d'attirer votre attention dans cet éditorial, sur les finances communales et sur les impôts locaux. Depuis 1983, chaque année vous pouvez lire dans les compte-rendus des conseils municipaux que nous éditons :

" la commune a maintenu ses taux d'imposition

- taxe d'habitation	: 7,99 %
- foncier bâti	: 11,75 %
- foncier non-bâti	: 47,7 %
- taxe professionnelle	: 12,2 % "

Mais pourtant, à l'arrivée de votre feuille d'impôts, la somme à payer ne cesse d'augmenter, et cette année encore la surprise ris-que d'être désagréable.

Alors que se passe-t-il ? Vos conseillers sont-ils des incapables ou vous trompent-ils ?

Il n'en n'est rien, mais hélas les taxes appelées autrefois impôts locaux recouvrent maintenant bien d'autres choses que de simples taxes communales.

En plus d'une inévitable "réactualisation des bases" calculée sur l'évolution du taux de la construction et qui est automatiquement appliquée par les services fiscaux, le montant de votre impôt est aussi fonction des votes du département et de la région. Or cette année, devant le désengagement de plus en plus important de l'Etat, les taux votés par ces deux collectivités ont nettement augmenté et un peu moins de la moitié de votre argent seulement reviendra à la commune.

Pour compenser ces hausses, une baisse des taux communaux a été envisagée, mais elle semble peu réaliste et n'influencerait que bien peu le résultat final.

De plus, comme les autres collectivités territoriales, nous sommes gravement pénalisés par les nouvelles décisions gouvernementales. L'Etat, depuis 1979, verse aux communes la Dotation Globale de Fonctionnement qui, pour rester liée à la croissance économique, provient des recettes de la T.V.A. Mais bien qu'en 1989, ces recettes aient augmenté de 9 %, le gouvernement, unilatéralement, pour "boucler son budget", a décidé de plafonner à 2,5 % l'augmentation alors qu'elle était de plus de 6 % ces cinq dernières années. Cette décision prive nos collectivités des fruits de la croissance qu'elles contribuent pourtant à fortifier par leurs investissements et donne un net coup de frein à l'évolution de nos ressources.

La loi de décentralisation, fait supporter aux communes, des fardeaux tant financiers qu'économiques ou juridiques de plus en plus lourds, sans vraiment leur accorder les moyens nécessaires et nous restons encore tributaires de trop de services, étrangers aux notions de partenariat, qui tiennent compte des intérêts locaux. Face à cela, le concours de chacun de vous est indispensable, car unie dans l'effort, il est plus que jamais nécessaire que notre commune demeure résolument tourner vers un avenir à "visage humain"

"SI LA VIE NE PEUT ETRE COMPRISE QU'EN REGARDANT VERS LE PASSE, ELLE NE PEUT ETRE VECUE QU'EN REGARDANT VERS L'AVENIR ." (S.K)

Alain BROUSSEAU .

SEANCE DU 16 FEVRIER 1990

Le 16 Février 1990, à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BROUSSEAU, Maire.

Présents: tous les conseillers en exercice, sauf

Absent excusé représenté : Monsieur Pierre CHEREST .

Secrétaire de séance: Monsieur Jean-Marc FOUCHER .

Après lecture, le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

FINANCES :

Le Conseil Municipal maintient en 1990 pour la 7^{ème} année consécutive le taux des impôts locaux :

* Taxe d'habitation	: 7,99 %
* Foncier bâti	: 11,75 %
* Foncier non-bâti	: 47,70 %
* Taxe professionnelle	: 14,20%

Malgré tout, les impôts locaux vont augmenter, la région et le département révisant leurs taux à la hausse . Le Maire se chargera de fournir les explications nécessaires aux contribuables dans le prochain bulletin .

Le Conseil fixe à 28.000 F le montant global de ses subventions pour 1990 dont :

- C.C.A.S	: 10 000 F
- Caisse des écoles	: 5 000 F
- A.D.M.R	: 2 000 F
- Lutte contre le cancer	: 1 000 F
- Patrimoine de Turny	: 850 F
- Moto-club de Turny	: 850 F
- Club Amitiés de Turny	: 850 F
- Sentinelle de Briennon	: 800 F
- S.E.R.H.C.B	: 250 F
- Mutilés du travail	: 400 F
- Bibliobus	: 450 F
- Myopathie	: 350 F
- Sclérosés en plaques	: 350 F
- S.P.A	: 350 F
- Chambre des métiers	: 300 F
- A.C.T.S.F	: 564 F
- Yonne Développement	: 564 F

Le Conseil fixe à 57 000 F la somme globale qui sera prélevée au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères . Cette somme servira à régler l'entreprise de ramassage, le dépôt des bennes à gros déchets et le repoussage éventuel à l'Hôpital .

Le Maire informe le Conseil de la lettre du Préfet fixant pour 1989 à 11292 F l'indemnité logement des instituteurs .

Le Conseil repousse l'offre d'achat sur la base de 22 000 F l'hectare faite pour la parcelle YA 26 d'une contenance voisine de 30 ares et située au lieu-dit "la Guide", qu'elle juge insuffisante .

Pour le séjour à la neige des 9 enfants de C.M scolarisés à Chailley, la commune décide de porter sa participation à 430 F

Le Maire communique la réglementation stricte et les précisions transmises par le groupe B.S.A sur l'utilisation de l'aérodrome privé de La Chaillotine . A ce sujet le Conseil souhaite qu'un courrier soit adressé à l'aérodrome de Saint-Florentin au sujet de ses appareils volant à trop basse altitude au-dessus des villages .

FORETS :

* Le Maire donne lecture de l'arrêté du Ministre de l'Agriculture autorisant le nouveau plan d'aménagement et de conversion de la forêt pour 25 ans (1988 - 2012).

* Suite à l'abrogation du décret du 9 Mars 1972 et les obligations créées par le décret du 23 Septembre 1988, le Conseil décide qu'une convention sera passée entre la commune et l'O.N.F pour définir les pourcentages de rémunération de l'Office, suivant les types de missions et la réalisation des travaux dans nos bois .

* Le Conseil adopte le programme financier présenté par l'O.N.F pour les travaux de la future route forestière:

- Montant des travaux	: 375 001,34 F	
- Honoraires O.N.F	: 15 825,06 F	
		<hr/>
TOTAL	390 826,40 F	TTC
- T.V.A récupérable	: 61 293,18 F	
- Prêt du F.F.N à 2%	: 261 840,00 F	
- Part de la commune	: 67 826,22 F	
		<hr/>
TOTAL	390 826,40 F	

La commune décide d'inscrire une somme de 68 000 F au budget primitif de 1990 .

* Dans les parcelles n° 14 et 15 de régénération le taillis doit être coupé . Dans un premier temps, une offre sera faite dans le journal pour trouver la personne intéressée par la coupe et/ou le bois .

QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire ne pouvant signer les actes de vente ou d'achat de biens communaux rédigés par lui-même, le Conseil autorise Madame Lyne PETIT, adjointe au Maire à signer les actes au nom de la Commune .

Le Conseil Municipal décide d'autoriser la signature d'une convention avec le Conseil Général concernant la Bibliothèque Centrale de Prêts sous réserve d'un engagement précis du département concernant le nombre de passages annuels du Bibliobus .

Une convention d'utilisation sera signée entre la Commune et la "Section Tennis de Turny" pour l'utilisation et l'entretien du court de tennis sur la base d'une participation annuelle de 8000 F, somme qui cumulée sur plusieurs années servira à l'entretien onéreux du revêtement vieillissant .

La Commune souhaite participer à des actions de solidarité en faveur des villages roumains, mais elles seront plus précises, plus personnalisées et plus durables dans le temps, suivant les principes retenus par l'Association des Maires de France .

La traditionnelle course Turny - Le Fays organisée par la "Sentinelle de Briennon, inaugurera la saison cycliste Dimanche 4 Mars à partir de 14 h 30 .

Le Maire communique au Conseil les remerciements qui sont parvenus à la Mairie pour les colis des personnes âgées .

Il informe également le Conseil des modalités de déroulement du prochain recensement général de la population qui commence le 5 Mars prochain .

L'inauguration des nouveaux bâtiments municipaux et de la bibliothèque aura lieu le samedi matin 19 Mai veille de la fête patronale . A cette occasion, le Maire remercie M. et Mme Bony pour leur action auprès des fournisseurs lors de l'achat du mobilier de la bibliothèque . Le Conseil s'associe à ces remerciements .

Avant le prochain budget, les différentes commissions se rendront sur le terrain pour les diverses affaires évoquées ce soir .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30 .

COMMISSION DES CHEMINS ET DE LA VOIRIE :

Tenue le Samedi 3 Mars, elle a retenu les principaux programmes à budgétiser cette année :

- la route forestière
- les enduits 1990
 - * notamment la route Le Fays - Chailley
- le VIII ème plan de modernisation de la voirie
 - * chemin de l'église
 - * renforcement de certaines sorties de chemins

Elle a défini la liste des chemins où le passage de l'épaveuse est nécessaire .

Elle a envisagé la transformation de la signalisation à l'entrée du Bas-Turny en arrivant de Saint Florentin :

- mise en circulation interdite sauf aux riverains de la route de la Tuilerie
- pose d'un panneau STOP sur la route de la Guide

Elle a étudié le reprofilage en terre d'arène ou en grève de :

- * la ruelle reliant la rue St Catherine et la rue du Cognat
- * la ruelle des Fossés
- * l'allée des vergers
- * le chemin du Grailler

En outre, le programme de bordurage sera poursuivi par la traversée de l'Hôpital du côté de l'abri scolaire qui se fera en 2 tranches puis par un petit tronçon à Linant au carrefour de la rue St Catherine et de la rue de l'Abreuvoir .

De plus des travaux ponctuels et des cas précis ont été signalés et seront notifiés aux services de l'Equipement .

COMMISSION DES TRAVAUX :

Réunie le 10/03/1990, elle a constaté l'état d'avancement des travaux dans les nouveaux locaux .

Elle a choisi le type de revêtement de la salle des Associations et proposé que la petite cuisine soit carrelée .

Elle a envisagé également :

- le dallage ou le pavage sous le porche
- la pose d'une fosse septique pour les sanitaires

Elle a essayé de définir les contraintes communes à tous les projets d'aménagement de l'espace derrière la nouvelle bibliothèque .

- * laisser un terrain suffisant pour le logement locatif
- * prévoir un jeu de boules
- * séparer le terrain de l'école par une haie basse
- * conserver les puits
- * concevoir un projet peu onéreux fait de chemins en terre d'arène, d'arbres, de parterres de gazon et de massifs fleuris
- * prévoir quelques jeux d'extérieur

De plus elle a proposé de consulter plusieurs entrepreneurs pour le devis des travaux du logement et elle a envisagé qu'une somme soit prévue au budget pour la remise en état de l'Agence Postale.

ETAT CIVIL

MARIAGE :

FLORIAN GIORZA et MARIE ROSE BRIZARD, à Turny le 13 Janvier 90

Tous nos voeux de bonheur aux époux.

NAISSANCE :

MEYER JULIEN né à Migennes le 6 janvier 90

Nos félicitations aux parents.

DECES :

Madame DUBOIS Geneviève née Gibassier
décédée le 22 décembre 1989 dans sa 86 ème année.

Nos condoléances à la famille.

LES PERMANENCES

MERCREDI DE 17H30 à 19H

11 AVRIL : MR BROUSSEAU
25 AVRIL : MME PAIN

9 MAI : MR BROUSSEAU
23 MAI : MME PAIN

6 JUIN : MR BROUSSEAU
20 JUIN : MME PAIN

4 JUILLET : MR BROUSSEAU
18 JUILLET : MME PAIN

SAMEDI DE 10H30 à 12H

21 AVRIL : MR BONNEAU

5 MAI : MR BONNEAU

2 JUIN : MR BONNEAU

16 JUIN : MME PETIT

30 JUIN : MR BONNEAU

28 JUILLET : MME PETIT

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Depuis le premier janvier 1990, les heures d'ouverture de la Mairie au public sont les suivantes :

LUNDI	de 8 H à 11 H	
MARDI	de 8 H à 10 H	et de 14 H à 16 H
MERCREDI	de 8 H à 12 H	
JEUDI	de 8 H à 12 H	
VENDREDI	de 8 H à 12 H	

"SYNDICAT DES EAUX"

"Le résultat de la dernière analyse de l'eau distribuée sur l'ensemble de la Commune de TURNY à l'exception des hameaux du FAYS et du SAUDURAND, (ces hameaux étant alimentés par la source de SORMERY et non celle de COURCHAMP), fait apparaître que le seuil du taux des nitrates est légèrement dépassé : 50,5 mg/l.

En conséquence, la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale déconseille la consommation de cette eau par les femmes enceintes et les nourrissons âgés de moins de 6 mois.

Ce taux n'est pas alarmant puisque en 1983 ce dernier avait atteint 53,8mg/l pour redescendre l'année suivante au-dessous du seuil maximal des 50 mg/l. La Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale explique cette augmentation subite du taux des nitrates par le fait d'une longue période de sécheresse suivie d'une pluviométrie importante peu avant le prélèvement. Il va sans dire que nous restons vigilants en ce qui concerne ce problème qui touche non seulement notre petit syndicat, mais la France entière pour ne pas dire l'Europe. Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les résultats complets de ces analyses à votre Mairie."

LE PRESIDENT : Césaire ROBIN

Madame BEAUPOIL, agent recenseur, remercie les habitants de la Commune de TURNY de l'accueil chaleureux qu'il lui a réservé.

Réunion du BUREAU DE LA CAISSE DES ECOLES LE 28 FEVRIER 1990

Etaient présents : - Mr. Alain BROUSSEAU
- Mme Lynne PETIT
- Mme Monique PAIN
- Mme Marie-Claude FRAY
- Mme Christine GIORZA
- Mme Noëlle FOURNIER
- Mr Alain COSTESCKY
- Mr Jean-Marc FOUCHER

Cette réunion avait pour but l'élection du nouveau bureau :

Président: Mr. Alain BROUSSEAU
Vice Présidente: Mme Lyne PETIT
Secrétaire: Mme Marie-Claude FRAY
Trésorière: Mme Christine GIORZA

La composition de ce bureau a été approuvée à l'unanimité par les membres présents.

Puis le Président donne lecture du nouveau budget :

- Recettes : 8500 frs provenant pour 3500 frs de la garderie
et pour 5000 frs de la subvention de la Mairie.
- Dépenses : 8500 frs se décomposant ainsi :
 - 2000 frs pour les fournitures scolaires
 - 3000 frs pour les voyages et sorties
 - 2000 frs pour les subventions
 - 1500 frs pour les fêtes

Ce budget a été voté à l'unanimité.

Le président donne lecture d'un courrier de l'Inspection Académique. Celle-ci alloue une somme de 12000 frs pour l'achat de matériel dit " tournant " (c'est à dire appartenant à plusieurs communes) destiné à la motricité des enfants de 3 à 5 ans. Par ailleurs, le Président propose, en complément, l'achat de matériel pour un montant de 2000 frs (la commune en serait donc seule propriétaire).

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

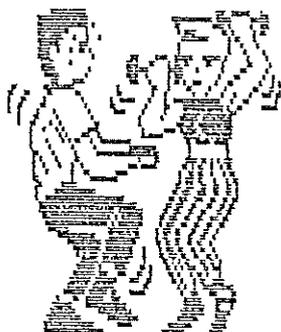
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



ASSOCIATION FAMILIALE RURALE

DU " CREANTON "

Mairie - 89570 TURNY



L' A.F.R. de Créanton vous propose, en extension de PLAYTIME, des cours de GYMNASTIQUE qui seront dispensés par un professeur diplômé.

Les horaires seront les suivants :

- Lundi Matin: de 10h15 à 11h15 - Pour adultes et enfants de plus de 7 ans - Salle des fêtes de Turny
- Mercredi A.M.: de 16h30 à 17h15 - Enfants de 3 à 6 ans
Salle d'évolution de la maternelle de Turny
- Jeudi Soir: de 18h45 à 19h45 - Pour adultes et enfants de plus de 7 ans - Salle d'évolution de la maternelle de Turny

Début des cours : Mercredi 7 Mars, Jeudi 8 Mars et Lundi 12 Mars.

Tarifs : Adultes : Forfait de 100 frs pour 4 cours par mois
Forfait de 170 frs pour 8 cours par mois
Enfants : Forfait de 60 frs pour 4 cours par mois

A ces prix, il convient d'ajouter la cotisation de 50 frs par an et par famille pour les non-adhérents à l'A.F.R. de Créanton.

Le premier cours sera considéré comme un cours d'essai au prix de 30 frs (20 frs pour les enfants), déduits du forfait au moment de l'inscription.

Renseignements complémentaires : Marie-Claude FRAY 86.35.28.96

GYM POUR ENFANTS

le Mercredi Après Midi de 16h30 à 17h15

Salle d'évolution de la maternelle de Turny

Cours de gymnastique pour enfants de 3 à 7 ans

organisés par l'Association Familiale Rurale du Créanton et dispensés par un professeur diplômé.

Tarifs :: Forfait de 60 frs pour 4 cours par mois et par enfant

A ces prix, il convient d'ajouter la cotisation de 50 frs par an et par famille pour les non-adhérents à l'A.F.R. du Créanton.

Le premier cours sera considéré comme un cours d'essai au prix de 20 frs par enfant, déduits du forfait au moment de l'inscription.

Renseignements complémentaires : Marie-Claude FRAY 86.35.28.96

LA COMPAGNIE DU PARAPLUIE

La vie à deux ! ... Tout un programme.....

C'est celui que la Compagnie du parapluie vous propose cette année.

Nous vous invitons à venir nombreux à TURNY :

SAMEDI 28 AVRIL à 21 H
(sur réservation TEL : 86 35 25 21)

DIMANCHE 29 AVRIL à 15 H (sans réservation)

Nous serons aussi à : COULOURS le samedi 19 MAI à 21 H,
à SAINT FLORENTIN le samedi 9 JUIN à 21 H.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La BIBLIOTHEQUE sera fermée après la permanence du samedi 28 AVRIL, pour une quinzaine de jours, afin de transférer les livres et matériel dans les nouveaux locaux de la Mairie annexe.

Nous espérons vous faire connaître cette nouvelle bibliothèque lors de la fête patronale au mois de mai.

SECTION TENNIS DE TURNY

Avec les beaux jours revenus, le court de tennis est à nouveau animé par de nombreux joueurs.

Si vous souhaitez vous renseigner ou vous inscrire, adressez-vous :

- MR HOYBEL J, le trésorier,
- MME PAIN M, la secrétaire.

LA COMMISSION DES FETES ET LOISIRS vous informe que à l'occasion de la fête patronale de TURNY : 19 et 20 MAI, de nombreuses attractions et activités pour tous vous seront présentées (plusieurs associations étant organisatrices):le programme sera affiché début mai.

LE CLUB AMITIE DE TURNY

Avec la nouvelle salle qui sera terminée fin avril ou début mai, nous pensons renouer avec un après-midi de rencontre par semaine : le MARDI de 14 H à 18 H et peut-être avec un autre après-midi lorsque le jeu de boules sera mis en fonctionnement agréable.

PREVISIONS D'ACTIVITES POUR L'ANNEE 90 :

- 12 MAI : voyage en TGV à Annecy :
Visite guidée de la ville, croisière sur le lac, déjeuner, transfert en autocar. Visite des Gorges du Fier. Retour sur Aix les Bains.
Inscriptions jusqu'au 16 AVRIL suivant places disponibles : 620 FRS par adulte, 520 FRS par enfant. 200 FRS sont demandés à l'inscription en caution.

- La fête de Turny ayant lieu le 20 MAI, j'invite les adhérents du club à se réunir pour que cette fête soit réussie : tombola à préparer, lots à recueillir. Il y aura vente d'objets et de travaux réalisés par certains des amis du club ce dimanche.

Vite à vos idées ; prenez contact avec MME DOISNE, 86 35 01 47,
4 rue de Cornat Turny.

La date de la fête de la fédération n'est pas encore connue (probablement en aout). Nous y serons certainement avec un stand qui j'espère sera bien achalandé. Le bureau vous tiendra au courant.

- Le 16 SEPTEMBRE, organisé par la S N C F, un voyage en Arbois : départ 6H40 de St Florentin/Vergigny et retour 20H15.

Arrivée à Mouchard vers 8H35. Visite : Maison du Comte de Poligny,
- cave d'affinage du Comté, dégustation,
- cave de vigneron, dégustation des
grands crus arboisiens.

Au déjeuner : Terrine de pintade ou ris de veau et champignons
Quiche au Comté
Coq au vin jaune et aux morilles
garniture
Plateau de fromage franc-comtois
Délicatesses arboisiennes (5 desserts)
Café ; un quart de vin par personne.

Visite : source et cascade du Lizon
Taillanderie Philibert
Ferme atelier du 19ème siècle (reflet de l'artisanat jurassien
et Pont du Diable.

Retour vers Mouchard 18H30.

Prix par personne : 535 FRS.

Inscriptions avec caution de 100 FRS jusqu'à début juin ; nombre de places limitées ; n'attendez pas ; inscrivez vous dès à présent.

VENEZ NOMBREUX à notre premier rendez-vous le MARDI 22 MAI, l'après-midi à la nouvelle salle "des associations" de la Mairie annexe (près Mairie).

VENEZ VOUS Y RETROUVER POUR VOUS DISTRAIRE

SAPEURS POMPIERS

Deux Pompiers sont remplacés :
Après 23 ans passés dans notre corps, Yves Montel, arrivé à 55 ans qui est l'âge limite chez les pompiers, nous quitte ; aussi, Raymond Gillot qui a passé 15 années avec nous.

Tous nos remerciements pour les services rendus.

Depuis le 1er Janvier 90, vous pouvez vous adresser à :

- Christian Hanniet à Turny,
- Yannick Santandreu au Fays.

Ils ont acceptés de servir la commune.

Les pompiers organisent leur voyage à l'Ascencion : pour quelques jours à la Costa Brava.

Les personnes voulant se joindre à eux s'adressent à Michel Badault
TEL : 86 35 23 75

Claude HUGOT

LE MOT DE MR LE CURE

Voici que nous allons vivre la grande fête de Pâques que nous préparons, nous chrétiens, pendant 40 jours : le temps de Carême, période où nous souvenant de la passion et de la mort du Christ, chacun s'efforce de vivre plus intensément sa foi.

Vivre sa foi, c'est bien sur essayer d'être plus fidèle à l'Evangile, en pensant que le Christ nous a rappelé que le premier et le second commandements résumant tout l'Evangile : " Tu aimeras Dieu de tout ton coeur, et ton prochain comme toi-même ".

D'où ces efforts du Carême pour libérer l'esprit et le mettre en disponibilité pour Dieu et les autres.

A tous, BONNE FETE DE PAQUES !

SOLUTION DES JEUX DU BULLETIN N° 22 :

Enfants	Agés	Etages	Cadeaux
CAROLINE	4 ANS	5 ^e ETAGE	AUTO
FREDDY	5 ANS	4 ^e ETAGE	CHATON
HELENE	7 ANS	2 ^e ETAGE	JEU CONSTRUCT.
MARC	6 ANS	1 ^{er} ETAGE	LIVRE
PAULETTE	3 ANS	3 ^e ETAGE	POUPEE